

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2022

Le dix-sept octobre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 12 octobre 2022

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absents : Carole ANDRIES, Benoît ROSSIGNOL (donne pouvoir à Pascal SOUCHE), Brigitte ORGANDE (donne pouvoir à Florent CHOLAT), Nathalie BARON (donne pouvoir à Hubert COLLAVET)

Secrétaire de séance : Sarah AFENDIKOW

DÉPARTEMENT
DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 3
Membres votants : 14

DEL2022_065 : Personnel - Suppression d'emplois permanents

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu les avis du Comité Technique en date du 20 septembre 2022 (avis favorables à l'unanimité des représentants des collectivités et représentants du personnel) ;

Considérant le tableau des emplois permanents adopté par le Conseil municipal le 9 mai 2022,

Considérant la nécessité de supprimer les emplois non pourvus,

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'attaché territorial à temps complet à la suite d'une mise à disponibilité ;

Considérant la nécessité de supprimer un poste de rédacteur à temps non complet à 32h, à la suite d'un changement de quotité de travail ;

Considérant la nécessité de supprimer un poste de rédacteur principal de 2^e classe à temps complet, à la suite d'un départ à la retraite ;

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet, à la suite d'un changement de grade ;

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet, à la suite d'une promotion interne ;

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1^{re} classe à temps complet, à la suite d'une promotion interne ;

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet, à la suite d'un changement de grade ;

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet à 17h30, à la suite d'un changement de grade ;

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à 17h30, à la suite d'un changement de quotité de travail ;

Monsieur le Maire propose de mettre à jour le tableau des emplois comme suit :

Tableau des effectifs mis à jour :

FILIÈRE Cadre d'emploi	CATÉGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
ADMINISTRATIVE			
Secrétaire de mairie	A	1	1 poste à 35h
Attaché territorial	A	1	1 poste à 35h
Rédacteur	B	2	2 postes à 35h
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	1	1 poste à TNC à 28h*
Adjoint administratif territorial	C	1	1 poste à TNC à 28h
Adjoint administratif territorial (CDI)	C	1	1 poste à TNC à 8h
TECHNIQUE			
Agent de maîtrise	C	1	1 poste à 35h
Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	C	3	1 postes à 35h
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	1	3 postes à 35h
CULTURELLE			
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^e classe	C	1	1 poste à TNC à 17h30
MÉDICO-SOCIALE			
Agent spécialisé principal de 2 ^e classe écoles maternelles	C	1	1 poste à 35h
ANIMATION			
Animateur	B	1	1 poste à 35h
Adjoint territorial d'animation	C	1	1 poste à TNC à 31h30
Adjoint territorial d'animation	C	2	2 postes à 35h
Adjoint territorial d'animation (CDI)	C	1	1 poste à 35h
Adjoint territorial d'animation	C	2	2 postes à TNC à 20h00
POLICE			
Brigadier-chef principal	C	1	1 poste à 35h*
Brigadier-chef principal	C	1	1 poste à TNC à 17h30
* non pourvu			

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De supprimer** un poste d'attaché territorial à temps complet à la suite d'une mise à disponibilité à compter du 24 octobre 2022 ;
- **De supprimer** un poste de rédacteur à temps non complet à 32h, à la suite d'un changement de quotité de travail à compter du 24 octobre 2022 ;
- **De supprimer** un poste de rédacteur principal de 2^e classe à temps complet, à la suite d'un départ à la retraite à compter du 24 octobre 2022 ;
- **De supprimer** un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet, à la suite d'un changement de grade à compter du 24 octobre 2022 ;
- **De supprimer** un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet, à la suite d'une promotion interne à compter du 24 octobre 2022 ;
- **De supprimer** un poste d'adjoint technique principal de 1^{re} classe à temps complet, à la suite d'une promotion interne à compter du 24 octobre 2022 ;
- **De supprimer** un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet, à la suite d'un changement de grade à compter du 24 octobre 2022 ;

- **De supprimer** un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet à 17h30, à la suite d'un changement de grade à compter du 24 octobre 2022 ;
- **De supprimer** un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à 17h30, à la suite d'un changement de quotité de travail à compter du 24 octobre 2022 ;
- **D'approuver** le tableau des emplois permanent actualisé de la collectivité.

Modalités de vote :

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire



Sarah AFENDIKOW
Secrétaire

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le **21 OCT. 2022**
Publié le : **21 OCT. 2022**